ELECTION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU 23 NOVEMBRE 1958





Studio Lecomte, Blois

Electrices, Electeurs,

Vous nous connaissez :

ANDRÉ BURLOT a siégé dix ans au Parlement. Pendant cette période, il a rempli son mandat avec conscience, en se manifestant comme le défenseur des intérêts généraux de la Nation. Sans relâche, il a dénoncé les abus, il s'est efforcé d'y mettre fin, et si son action n'a pas toujours été efficace, c'est que les partis politiques ne l'ont pas voulu, emportés qu'ils étaient par une désastreuse surenchère démagogique.

André BURLOT est sorti en 1956, la tête haute, du Parlement ; jamais en effet, il n'a voulu profiter de son mandat pour des satisfactions personnelles ; il a refusé toutes les prébendes et tous les postes honorifiques et ministériels qui lui ont été offerts car il savait que membre du Gouvernement, en particulier, il lui aurait été impossible de faire prévaloir ses conceptions d'économies et de rigueur financières.

MARCEL BUHLER, premier adjoint au Maire de Blois, ancien Secrétaire Général de l'Office des Combattants et connu de vous tous.

Son esprit social, son dévouement, son passé de résistant lui ont valu votre estime.

Une fois de plus, il accepte — en étant le suppléant d'André BURLOT — de s'engager dans la lutte électorale, afin que de celle-ci sorte une solution humaine et non « politicienne » de nos problèmes.

Après l'effondrement de la IVe République, contre ses fossoyeurs, et grâce au Général de Gaulle, nous sommes à pied d'œuvre pour repartir.

— La *Constitution* qui vient d'être votée par le Pays est heureusement profondément différente de l'ancienne. Dans celle-ci le Parlement était omnipotent, c'est ce qui l'a perdu car il n'avait en vue que la satisfaction des intérêts particuliers.

Le Parlement maintenant contrôlé, le Gouvernement légifère, et le Président de la République arbitre.

Le Pays avec raison voulait faire du neuf ; en votant *oui*, il a réalisé son ambition.

— La *loi électorale* choisie par le Général de Gaulle aura, elle aussi, une influence considérable sur les mœurs politiques. En effet, elle va briser les partis ; l'élu sera choisi pour sa valeur personnelle, et non pour son appartenance politique.

Pour la première fois depuis des années, vous allez voter pour des hommes et non pour des étiquettes.

Voici notre programme :

1. — POLITIQUE ETRANGERE.

Nous demanderons le renforcement de l'Europe, seule solution permettant aux Français, alliés aux Européens, de résister à l'attraction américaine ou russe.

2. — POLITIQUE ALGERIENNE.

L'Algérie est française et doit le rester. Nous n'avons pas le droit de perdre les richesses pétrolières du Sahara qui nous libèreront de la servitude économique à l'égard de l'étranger.

C'est la politique définie par le Général de Gaulle à Constantine, que nous approuvons pleinement.

3. — POLITIQUE ECONOMIQUE.

La libre entreprise est la seule féconde ; l'intervention de l'Etat doit se limiter à des conseils et à des aides dans les secteurs où la productivité a besoin d'être améliorée.

4. — POLITIQUE AGRICOLE.

Dans ce cadre, que nous venons de définir, se place naturellement la politique agricole.

Les citadins ont quelquefois tendance à considérer que les agriculteurs sont des privilégiés car les gouvernements leur ont accordé quelques petits avantages.

Que représentent ceux-ci en face du problème des prix ? Les agriculteurs seraient prêts à renoncer aux avantages en question si la rémunération de leur travail était équitable, or elle ne l'est pas : les prix agricoles doivent être révisés.

Par ailleurs les conditions de vie à la campagne doivent être améliorées grâce à une aide constante aux communes rurales.

5. — LES FINANCES LOCALES.

Les communes sont trop souvent abandonnées par les pouvoirs publics.

Elles ont besoin de crédits pour les chemins, pour les adductions d'eau, pour la construction et l'amélioration des bâtiments communaux.

Nos connaissances de ces problèmes nous permettront, nous en sommes persuadés, d'aider efficacement les communes.

6. — L'HABITAT.

Ce problème est, avec raison, l'un de ceux qui préoccupent le plus les Français. Le Général de Gaulle a mis à la tête de ce département ministériel un homme jeune, actif, intelligent et courageux que les habitants de notre département ont apprécié pendant quatre ans : le préfet Sudreau.

Nous lui ferons confiance en nous efforçant d'obtenir du Parlement et du Gouvernement que les moyens d'agir efficacement lui sont donnés.

7. — LES JEUNES.

C'est l'avenir de la Nation. A partir de 1960, le nombre de ceux qui, par leur âge, chercheront du travail va se trouver considérablement accru.

Il est grand temps d'agir pour augmenter les moyens de production, donc les sources d'activité.

Il faut pour cela de la volonté et de l'imagination ; nous mettrons les nôtres au service de cette entreprise.

8. — LES « VIEUX ».

Victimes des guerres et des dévaluations qui en furent la conséquence, ceux-ci ont vu leur pouvoir d'achat diminuer en raison de la hausse du coût de la vie, et malgré l'augmentation insuffisante des allocations dont ils ont pu bénéficier : situation angoissante pour la plupart d'entre eux.

Il y a lieu de multiplier en leur faveur, les maisons de retraite. La Maison de Pimpeneau, par exemple, en est une magnifique illustration.

Vieux, vous pouvez compter sur nous pour travailler à l'amélioration de votre sort.

9. — LES VICTIMES DE GUERRE.

M. BUHLER, Suppléant de A. BURLOT, est grand mutilé de guerre, combattant des deux guerres, déporté résistant, ancien secrétaire général de l'Office des Anciens Combattants et Victimes de Guerre qui sont, malheureusement légion dans notre département comme dans beaucoup d'autres. Il restera auprès d'André BURLOT, après les élections, comme conseiller pour toutes interventions en faveur de cette catégorie particulière de victimes qui ont « des droits sur la Nation ».

10. — LA REFORME FISCALE.

On en parle tout le temps, et on ne la réalise jamais. Il s'agit de simplifier et d'humaniser la fiscalité.

La concurrence démagogique entre les partis a empêché l'adoption de formules qui auraient donné satisfaction à l'ensemble de la Nation, et plus spécialement aux parties actives de celle-ci.

La loi électorale actuelle aura pour résultat de diminuer l'autorité, et donc la concurrence entre les partis ; grâce à cela, il sera possible au gouvernement appuyé sur les députés de réaliser enfin cette réforme.

11. — LE DEVELOPPEMENT DE BLOIS.

Le système électoral nouveau va faire de Blois une petite capitale pour son secteur. Le développement de son activité doit être encouragé. Encore faut-il que ceux qui désirent créer des entreprises nouvelles y trouvent un cadre bien adapté à leurs besoins.

La création d'une zone industrielle s'impose. Les bases en sont jetées mais les crédits manquent pour permettre à la Chambre de Commerce qui a pris cette heureuse initiative de la réaliser pleinement. Ces crédits publics et privés doivent être trouvés ; c'est une nécessité vitale pour accroître le potentiel économique de tout l'arrondissement et donner du travail aux jeunes.

André BURLOT connaît ces problèmes ; son activité professionnelle le met à même de trouver des solutions ; vous pouvez compter sur lui.

12. — LE DEVELOPPEMENT DES CENTRES RURAUX.

Ceux-ci sont exclusivement axés sur la population rurale. Or, la modernisation des procédés agricoles a pour conséquence de diminuer le nombre des travailleurs nécessaires à l'agriculture.

Nos campagnes se dépeuplent et, naturellement, les commerçants et les artisans de nos centres voient leur clientèle disparaître.

C'est par une décentralisation de la Région Parisienne que l'on pourra redonner une activité à nos cantons.

Le C. O. D. A. L. a entrepris ce travail avec succès, il faut augmenter ses moyens : André BURLOT, par ses activités, pense être qualifié pour l'aider ; il le fera, soyez-en persuadés.

:::

Cette énumération des points principaux d'un programme d'action est forcément limitative dans le cadre de cette « profession de foi ».

Le point important à retenir dans une consultation électorale telle que celle-ci, c'est que, électrices et électeurs, vous pouvez maintenant choisir votre député. Ce choix est plus important que précédemment car, dans notre circonscription électorale de Blois, les responsabilités parlementaires incomberont à un seul homme et non à quatre.

Selon que vous choisirez un député averti des nombreux et variés problèmes familiaux, sociaux et économiques, désireux de mettre ses connaissances et son activité au service de ses concitoyens, ou un « politicien » qui considèrera son mandat comme un métier et une source de profits personnels, vous aurez les intérêts de la Nation et, par là même les vôtres propres, défendus ou non !

Là est votre choix.

Nous avons confiance en votre discernement et en votre jugement.

Vive la circonscription de Blois !

Vive la République !

Vive la France !

André BURLOT

Candidat Titulaire,

Ingénieur de l'Ecole Polytechnique,

Ancien Député de Loir-et-Cher,

Officier de la Légion d'Honneur à titre militaire,

Chevalier de la Légion d'Honneur à 20 ans,

2 blessures — 4 citations,

Candidat d'Union des Républicains

Marcel BUHLER

« Remplaçant éventuel »

Premier adjoint au Maire de Blois,

Officier de la Légion d'Honneur pour faits de guerre,

3 blessures — 3 citations

Déporté — Résistant

Grand Invalide

Imp. R. Sille, Blois